



N°5492
Reçue le 12.01.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, 12.01.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire concernant la mise en valeur du monument national « Gëlle Fra » et les aménagements urbains prévus à la Place de la Constitution à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**.

Un article de presse du 5 janvier 2022 note que le projet de réaménagement de la Place de la Constitution « *continue de prendre un retard considérable* ».

En réponse à ma question parlementaire n°552 du 22 mars 2019 concernant la revalorisation de la Place de la Constitution à Luxembourg-ville, Monsieur le Ministre avait répondu que « *L'objet du concours [d'architecte] concerne le réaménagement de la place de la Constitution et de ses alentours, en vue d'intégrer cet ensemble dans le réseau des espaces publics de la Ville en assurant notamment une liaison qualitative avec l'hyper-centre par le boulevard Roosevelt (notamment via la rue Chimay, respectivement via la rue de l'ancien Athénée) d'une part, et à la vallée de la Pétrusse d'autre part.* » Plus récemment, le réaménagement de la place de la Constitution faisait partie de la liste 2021 des grands projets d'infrastructures de l'État pour lesquels la Chambre des Député-e-s a donné son accord lors du débat d'orientation du 30 novembre 2021. Le rapport ayant servi de base à ce débat mentionnait notamment que : « *Le projet prévoit le réaménagement de la Place de la Constitution, appartenant au Domaine public de l'État, comme place publique réservée aux piétons et à la mobilité douce. Ce réaménagement (...) a fait l'objet d'un concours dont le résultat n'a pas encore été officialisé au moment de la présentation en commission.* »

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

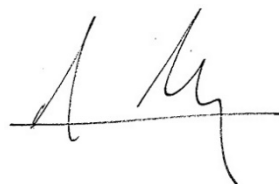
- 1) **Monsieur le Ministre peut-il fournir davantage d'informations sur l'avancement de ce projet de réaménagement ?**
- 2) **Combien de projets furent introduits pour le concours d'architectes et quelles sont les pistes proposées les plus innovantes ?**
- 3) **Parmi les objectifs du projet figurent notamment un aménagement de la place permettant à la fois la mise en valeur du monument, la**

promotion de l'échange social et une diversité d'activités et d'évènements. Quelles pistes sont privilégiées pour atteindre ces objectifs ?

- 4) Un autre objectif du projet étant de mieux relier la place à l'hyper-centre, quelles pistes sont privilégiées pour dépasser la séparation urbaine causée par le boulevard Roosevelt ?**

- 5) Est-il prévu d'améliorer le réseau cyclable à cet endroit, afin d'offrir aux cyclistes, le long de cet axe central vers le Pont Adolphe et vers le parc, la même qualité de piste existant actuellement jusqu'à la Cathédrale ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Benoy', written over a horizontal line.

François BENOY
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 5492 du 12 janvier 2022 de Monsieur le Député François Benoy.

Question 1 : Monsieur le Ministre peut-il fournir davantage d'informations sur l'avancement de ce projet de réaménagement ?

Le résultat du concours reste à être officialisé suite aux délibérations finales du jury du 29 juin 2021 moyennant une exposition qui permettra au grand public de prendre connaissance des propositions d'aménagement remises. En attendant, des concertations entre la Ville de Luxembourg et l'Etat sont menées afin de coordonner davantage les suites du projet.

Question 2 : Combien de projets furent introduits pour le concours d'architectes et quelles sont les pistes proposées les plus innovantes ?

Conformément au règlement de concours, le jury avait retenu sur base d'une présélection sept équipes qui étaient invitées à remettre un projet.

Les réflexions de base de tous les projets concernaient la remise en valeur la Place de la Constitution et du monument avec son caractère historique et sa dimension imposante moyennant des scénographies imaginées par les concepteurs sur base d'approches variées. Elles intégraient également une réévaluation du lien avec le centre-ville.

Question 3 : Parmi les objectifs du projet figurent notamment un aménagement de la place permettant à la fois la mise en valeur du monument, la promotion de l'échange social et une diversité d'activités et d'évènements. Quelles pistes sont privilégiées pour atteindre ces objectifs ?

Le futur aménagement de la place vise la création d'un espace équilibré entre l'impressionnant et le discret. La mise en valeur du monument et de la vue exceptionnelle sur la vallée à partir du bastion historique constitue l'objectif primaire. La végétation est repensée et de nouveaux pavillons sont proposés pour la place. Combiné à un mobilier et équipement adapté, ce réaménagement permet de créer un espace de rencontre attrayant afin d'inciter les échanges sociaux et diverses activités adaptées au nouvel esprit et à l'échelle de la place.

Question 4 : Un autre objectif du projet étant de mieux relier la place à l'hypercentre, quelles pistes sont privilégiées pour dépasser la séparation urbaine causée par le boulevard Roosevelt ?

Au vu des contraintes fonctionnelles de la circulation du boulevard Roosevelt (piste cyclable et voirie), la séparation de la Place de la Constitution impliquée par cet axe de la mobilité ne peut pas être surmontée. Toutefois, les pistes proposées cherchent à améliorer l'état actuel par une adaptation de la hiérarchisation de la mobilité et de l'espace urbain en vue d'une meilleure liaison perceptive avec le centre-ville et le réseau des autres places à proximité (Knuedler, Place d'Armes, Place Clairefontaine). Le caractère d'une vraie place est renforcé par la proposition de planter côté nord une allée d'arbres qui se poursuit le long du boulevard Roosevelt. Finalement, la continuité des matériaux du revêtement de sol de part et d'autre du boulevard, sur la place et ses abords, soulignera également l'intégration de la place à la ville.

Question 5 : Est-il prévu d'améliorer le réseau cyclable à cet endroit, afin d'offrir aux cyclistes, le long de cet axe central vers le Pont Adolphe et vers le parc, la même qualité de piste existant actuellement jusqu'à la Cathédrale ?

Il est prévu d'améliorer le réseau cyclable moyennant l'aménagement d'un couloir bidirectionnel du côté sud du boulevard Roosevelt. Des emplacements de stationnement pour des vélos personnels respectivement du service de location de la Ville de Luxembourg sont proposés à proximité immédiate de la place.

Luxembourg, le 7 mars 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch